

Cons-La-Grandville. Un projet de carrière qui ne passe pas

Textes : Sébastien BONETTI

Surpris, en colère et déterminés : les membres de l'Association pour la préservation de la qualité de vie (*Apequa*) sont tout cela à la fois, après avoir découvert le projet d'ouverture d'une carrière sur le territoire de Cons-la-Grandville, au lieu-dit du Bois-de-la-Taille. En voici les raisons, expliquées par Isabelle Wolff, la présidente.

Secret ?

« La population, et nous avec, a découvert très tard, voire trop tard, ce projet et son enquête publique qui a eu lieu du 18 novembre au 19 décembre. On n'a donc pas pu y participer. Et quand on a communiqué dessus, les réactions des gens étaient pleines de surprise et de colère. »

Grandes lignes

« Il s'agit de l'ouverture d'une carrière, avec traitement des matériaux par criblage et concassage par la société BC Granulats, composées de deux associés : les entreprises TP Colle de Lexy, ou plus précisément Matsucom du Luxembourg, et Babillon de Montigny-sur-Chiers. À l'heure du réchauffement climatique et des alertes innombrables de la nature, il s'agirait donc de raser 45 000m² de forêt pour produire chaque année, durant vingt ans, 42 500 tonnes de matériaux, qui serviraient peut-être à de la construction et à de la voirie au Grand-Duché, puisqu'une des filiales est basée là-bas. Le tout serait extrait à l'explosif, à 1 500 m des premières habitations. Et l'activité générerait, d'après nos calculs, soixante-dix allers-retours de camions par jour, sur la route départementale 618, déjà très accidentogène, avec ses 9 247 passages de camions par jour (chiffre du Conseil départemental). »

Les problèmes

« Le rapport parle de la destruction de cette forêt, ainsi que de l'habitat de nombreux oiseaux, de leurs nids, de leur nourriture, d'une partie d'une zone Natura 2000, etc. C'est inacceptable. Si les autorités environnementales demandent des mesures strictes, on n'a rien vu dans le dossier. Il y a aussi de gros risques sur les périmètres de protection des captages de l'eau des communes de Saint-Pancré et Fresnois-la-Montagne. En plus des camions, de leur pollution et du bruit, et de la destruction de la faune et de la flore du secteur, on peut citer : les risques sur la stabilité du sol liés à l'utilisation d'explosifs, sur le prix de l'immobilier dans le secteur, etc. Onze communes seraient impactées. Le dossier prévoit "la remise en état au bout de vingt ans par remblaiement par des matériaux inertes et le reboisement". Mais l'amiante fait aussi partie de cette catégorie. »

Conséquences

« On va d'abord espérer que le commissaire enquêteur rende un avis négatif. Le problème, c'est qu'il n'a qu'un avis consultatif. Et comme ailleurs, à Audun-le-Tiche par exemple, les autorités pourront s'asseoir sur la contestation des populations. Le Coderst (Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques) devra lui aussi rendre un avis au préfet. On verra ensuite ce qu'on fera. »